

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 septembre 2022

---

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 272)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CF37

présenté par

M. Sansu, Mme Lebon et M. Tellier

-----

### ARTICLE 23

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de suppression, le groupe GDR s'oppose à la logique de contractualisation avec les collectivités territoriales.